

## Évolution des primes de la classe «construction métallique et constructions d'appareils, entreprises de montage» (11C)

### Abaissement des primes dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Dans l'assurance contre les accidents professionnels de la classe 11C «construction métallique et construction d'appareils, entreprises de montage», la fréquence des accidents, soit 160 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, est légèrement inférieure à son niveau de l'année précédente. L'évolution favorable du risque et la bonne santé financière de la classe de tarif permettent de procéder, pour les sept parties de sous-classe, à un abaissement du taux de prime net moyen (TPM) compris entre 1,9 % et 14,6 %.

| Classe | Partie de sous-classe | Description  | TPM* net 2025 [% MS] | Delta TPM* net |
|--------|-----------------------|--|----------------------|----------------|
| 11C    | A0                    | Menuiserie métallique, serrurerie, forge                                 | 1,1532               | - 14,6 %       |
| 11C    | AS                    | Construction métallique, de grands conteneurs et de pipelines            | 1,4021               | - 6,4 %        |
| 11C    | B0                    | Construction d'appareils, serrurerie de construction                     | 0,7304               | - 11,2 %       |
| 11C    | C0                    | Fabrication, pose et réparation de volets roulants et de stores          | 1,1203               | - 6,5 %        |
| 11C    | D0                    | Fabrication de produits légers en tubes métalliques                      | 0,5617               | - 7,1 %        |
| 11C    | E0                    | Montage et pose d'éléments de constructions et d'équipement de bâtiments | 1,8573               | - 9,7 %        |
| 11C    | F0                    | Montage de charpentes métalliques  | 2,4001               | - 1,9 %        |
| 11C    |                       |  | 1,3408               | - 9,7 %        |

\*Taux de prime net moyen TPM

### Abaissement des primes dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, l'évolution du risque est restée stable. L'amélioration de la situation financière s'est poursuivie et les réserves sont désormais proches de la valeur théorique, ce qui permet également un abaissement du taux de prime moyen (TPM) net de 14,1 % dans l'AANP.

| Classe | Description   | TPM* net 2025 [% MS] | Delta TPM* net |
|--------|---|----------------------|----------------|
| 11C    | Construction métallique et construction d'appareils, entreprises de montage | 1,5523               | -14,1 %        |

\*Taux de prime net moyen TPM

Les taux de primes individuels des différentes entreprises peuvent toutefois s'écarter de la moyenne de la classe en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.